



INFO DES ADMINISTRATEURS CGT SANTÉ DE LA CAISSE DE RETRAITE CNRACL



Montreuil, le 6 avril 2022

Le président de la République candidat à sa propre succession a rejoint un certain nombre d'autres candidats en annonçant sans complexe vouloir reporter l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans, enfonçant encore davantage l'idéologie développée lors de l'annonce de sa réforme en 2019.

Or, de nombreux seniors se retrouvent sans emploi à partir de 58 ans... Par ailleurs, en ce qui concerne notre régime, de nombreux agents travaillent au-delà de l'âge de l'ouverture de leurs droits pour tenter d'améliorer un peu leur niveau de pension.

Ainsi, le projet de réforme des retraites se retrouve donc à nouveau sur la table. En ce qui concerne notre caisse de retraite, la CNRACL, celle de plus de 2 millions d'agents des fonctions publiques territoriale et hospitalière, la situation est inédite et inquiétante. Ce régime devrait afficher un déficit de 1,4 MD€ pour 2022.

Mais même si son origine est plurifactorielle, ce déficit structurel résulte de choix politiques mûrement réfléchis.

D'une part, la stratégie vise au recours accru de contractuels dans ces deux versants de la Fonction Publique, la stagnation, pour ne pas dire la perte de nombre d'emplois statutaires, donc de fonctionnaires, et par voie de conséquence de cotisants.

Ces choix entraînent mécaniquement la diminution des cotisations au moment où la caisse fait face à des retraités pensionnés plus nombreux. Or, la crise sanitaire a démontré l'importance et le rôle essentiel des services publics auprès de concitoyen.ne.s. Être fonctionnaire c'est avoir des devoirs et des droits, dépendre de la loi et non d'un contrat de gré à gré. Être fonctionnaire c'est travailler au service de l'intérêt général, ne pas subir de pressions.

D'autre part, la CNRACL participe à la « compensation vieillesse » envers d'autres régimes de retraite, ce qui contribue à l'affaiblir, au moment même où celui-ci est en difficulté.

Depuis des années, les membres du conseil d'administration de la CNRACL alertent les représentants de l'État concernant la situation

financière du régime, avec des pistes de réflexion, sans avoir été entendus.

Enfin, alors même que le conseil d'administration avait choisi d'intégrer au régime de la CNRACL les agents à temps non-complet à partir du seuil de 17,5 heures hebdomadaires contre 28 actuellement, le gouvernement a suspendu à cette délibération qui aurait pourtant allégé le déficit en intégrant environ 75 000 nouveaux cotisants. Comme dit le proverbe, « *quand on veut tuer son chien...* ».

En outre, la CNRACL enregistre plus de 780 millions d'euros de créances relatives aux cotisations impayées d'établissements publics, principalement des hôpitaux. Sur ce point, cette situation découle également de choix politiques, avec l'attribution de budgets contraints pour les établissements hospitaliers.

Si sont ajoutés les 1,25 MD€ qui partent soutenir les régimes en difficulté au nom de la solidarité, il n'est pas étonnant que notre régime se retrouve dans le « *rouge* », pourtant avec un ration toujours positif d'1,54 cotisant pour 1 pensionné en 2020.

Si rien n'est fait, il y a un risque de devoir diminuer notamment aides sociales accordées par la CNRACL aux retraités les plus faiblement pensionnés, dont une majorité sont des hospitalières.

Les solutions sont pourtant portées inlassablement par la CGT et ses administrateurs qui défendent notre régime de retraite :

- ▶ Réduire drastiquement les recrutements de CDD au profit d'agents titulaires
- ▶ Intégrer au régime les agents à temps non-complet en abaissant le seuil de 28 à 17,5h
- ▶ Dégeler significativement le point d'indice et intégrer les primes dans le traitement
- ▶ Recruter massivement dans les établissements de soins et les EHPAD
- ▶ Réduire la participation de la CNRACL à la compensation vieillesse
- ▶ etc...